

## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

### **COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

*(en présentiel et en visioconférence)*

**Convocations adressées le 16 mars 2023**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants

Nombre de délégués votants : 8

#### **Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Betsabée HAAS (en visio),

#### **Membres excusés :**

Monsieur MARTEGOUTTE, Monsieur Philippe FOURNIE

#### **Membres suppléants présents non votant:**

Monsieur Emmanuel DUMENIL, Monsieur Thibault Coulon,

#### **Pouvoir :**

Monsieur MARTEGOUTTE a donné pouvoir à Monsieur Bruno Fenet.

Monsieur Philippe FOURNIE a donné pouvoir à M. Roiron,

### **CS230323-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2023**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 7 février 2023 de 14h00 à 15H30.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 8 novembre 2022;
- Pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation;
- Approuvé les termes et autorisé le Président à signer les conventions suivantes :
  - Convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et le SMADAIT, ainsi que les avenants afférents ;
  - Conventions de mise à disposition des installations d'alimentation électrique mentionnées entre ENEDIS et le SMADAIT.
- Pris acte du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2023 sur la base du rapport de présentation.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 7 février 2023, tel que présenté en annexe.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).**